



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Immigration clandestine

Question au Gouvernement n° 1758

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Daniel Colin.

M. Daniel Colin. Constituée à l'initiative d'un des groupes de la majorité, une commission d'enquête parlementaire a révélé les dysfonctionnements de notre dispositif de lutte contre l'immigration clandestine, et ce malgré les avancées significatives des lois Pasqua de 1993. Celles-ci, en effet, ne s'appliquent pas ou s'appliquent difficilement.

Le Gouvernement, lors de la publication du rapport, avait souhaité prendre le temps de la réflexion, ce que nous comprenons parfaitement.

Le Premier ministre a régulièrement réuni les ministres concernés par ce dossier. Mais, à l'issue de la dernière de ces réunions, un grand journal du soir a titré que le Gouvernement n'entendait pas renforcer les lois Pasqua. Nous reconnaissons que le Premier ministre a lui-même démenti cette information.

Ma question est simple: pouvez-vous, monsieur le ministre de l'intérieur, confirmer que le Gouvernement nous proposera de légiférer afin de corriger les dysfonctionnements observés, et pourriez-vous préciser le calendrier prévisionnel de ces travaux législatifs ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, vous connaissez mon action dans le domaine de la lutte contre l'immigration clandestine. Ce ne sont pas quelques manifestants professionnels qui me feront changer de cap ! (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.) Et je ne changerai pas de cap parce que je sais que, dans le respect de la loi et du droit, cette politique est approuvée par vous et par l'ensemble des Français. C'est ce qui est important en démocratie. (Mêmes mouvements.)

En outre, je ne sais pas pourquoi l'immigration dans ce pays serait un sujet tabou. (Applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Je ne sais pas pourquoi et en vertu de quel diktat les représentants de la nation ne pourraient pas évoquer ce sujet de société. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Le Gouvernement entend y travailler avec sérénité et avec sérieux... (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Messieurs les socialistes, quand vous étiez au pouvoir, vous étiez incapables, mais maintenant que vous êtes dans l'opposition, cessez d'être des braillards ! (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Yves Le Deaut. Vous, vous êtes nuls sur le plein-emploi !

M. le président. Un peu de calme !

M. le ministre de l'intérieur. Le Gouvernement entend travailler avec sérieux et faire des propositions précises. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.) Le travail interministériel, comme c'est normal, se poursuit. Plusieurs réunions ont eu lieu, elles continuent et, dans les prochains jours, le Gouvernement traduira concrètement dans des actes sa volonté d'être plus efficace dans la lutte contre l'immigration clandestine.

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Daniel Colin.

M. Daniel Colin. Constituée à l'initiative d'un des groupes de la majorité, une commission d'enquête parlementaire a révélé les dysfonctionnements de notre dispositif de lutte contre l'immigration clandestine, et ce malgré les avancées significatives des lois Pasqua de 1993. Celles-ci, en effet, ne s'appliquent pas ou s'appliquent difficilement.

Le Gouvernement, lors de la publication du rapport, avait souhaité prendre le temps de la réflexion, ce que nous comprenons parfaitement.

Le Premier ministre a régulièrement réuni les ministres concernés par ce dossier. Mais, à l'issue de la dernière de ces réunions, un grand journal du soir a titré que le Gouvernement n'entendait pas renforcer les lois Pasqua. Nous reconnaissons que le Premier ministre a lui-même démenti cette information.

Ma question est simple: pouvez-vous, monsieur le ministre de l'intérieur, confirmer que le Gouvernement nous proposera de légiférer afin de corriger les dysfonctionnements observés, et pourriez-vous préciser le calendrier prévisionnel de ces travaux législatifs ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, vous connaissez mon action dans le domaine de la lutte contre l'immigration clandestine. Ce ne sont pas quelques manifestants professionnels qui me feront changer de cap ! (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.) Et je ne changerai pas de cap parce que je sais que, dans le respect de la loi et du droit, cette politique est approuvée par vous et par l'ensemble des Français. C'est ce qui est important en démocratie. (Mêmes mouvements.)

En outre, je ne sais pas pourquoi l'immigration dans ce pays serait un sujet tabou. (Applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Je ne sais pas pourquoi et en vertu de quel diktat les représentants de la nation ne pourraient pas évoquer ce sujet de société. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Le Gouvernement entend y travailler avec sérénité et avec sérieux... (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Messieurs les socialistes, quand vous étiez au pouvoir, vous étiez incapables, mais maintenant que vous êtes dans l'opposition, cessez d'être des braillards ! (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Yves Le Deaut. Vous, vous êtes nuls sur le plein-emploi !

M. le président. Un peu de calme !

M. le ministre de l'intérieur. Le Gouvernement entend travailler avec sérieux et faire des propositions précises. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.) Le travail interministeriel, comme c'est normal, se poursuit. Plusieurs réunions ont eu lieu, elles continuent et, dans les prochains jours, le Gouvernement traduira concrètement dans des actes sa volonté d'être plus efficace dans la lutte contre l'immigration clandestine. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Daniel Colin](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1758

Rubrique : Etrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 1996, page 4529

Réponse publiée le : 20 juin 1996, page 4529

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 20 juin 1996